

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2012

I - FINANCES

1. Budget Primitif 2012

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2012, qui se décompose de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- dépenses	4 874 097,00 euros
- recettes	4 874 097,00 euros

Section d'investissement :

- dépenses	904 230,00 euros
- recettes	904 230,00 euros

2. Détermination du taux des taxes : TH ; FB et FNB

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité les taux d'imposition communaux 2012 suivants :

- taxe d'habitation	11,83%
- foncier bâti	11,55%
- foncier non bâti	17,46%

3. Annexes budgétaires

a/ aide financière aux classes transplantées

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'attribuer, pour l'année 2012, les aides financières aux classes transplantées suivantes

- 8,50 euros par jour et par élève, pour les établissements publics et privés,
- et 3,54 euros par jour et par élève, pour les séjours linguistiques,

sur la base d'une classe par école et en fonction du nombre réel d'élèves dans la classe, pour un séjour de 5 à 8 jours maximum.

3. Annexes budgétaires

b/ souscription abonnements et journaux

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de renouveler, pour l'année 2012, la liste des abonnements et journaux jointe, pour un montant total de 8 208 euros.

3. Annexes budgétaires

c/ fêtes et cérémonies

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'inscrire 39 000 euros, pour l'année 2012, pour l'ensemble des manifestations détaillées ci-dessus.

3. Annexes budgétaires

d/ indemnité allouée à Madame Le Receveur municipal

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le principe d'attribuer cette indemnité à Madame CARRETERO Receveur de Levens, pour l'exercice 2012.
- de fixer à 2 788 euros, le montant de cette indemnité.

Les crédits ont été prévus lors de l'élaboration du budget.

II – PERSONNEL

1. Mise à disposition d'agents municipaux à la Caisse des Ecoles de Saint-André de la Roche

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de mise à disposition d'agents municipaux à la Caisse des Ecoles de Saint-André de la Roche, à partir de l'année 2012 et de procéder à chacune des phases permettant la mise en œuvre de celles-ci.

III - DOMAINE COMMUNAL

1. Demande d'aliénation des deux ensembles immobiliers « La Nartière » et « L'Angélique » par le Nouveau Logis Azur : avis

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la demande de cession de NLA, des deux ensembles immobiliers « La Nartière » et « L'Angélique », sous réserve que les garanties d'emprunts accordées et détaillées dans les délibérations susvisées soient annulées en ce qui concerne ces 20 logements, De plus, NLA devra s'engager à acquitter la valeur estimée de l'appartement type F2 situé dans la résidence « L'Angélique » visé dans le bail à construction qui lie NLA et la commune de Saint-André de la Roche.

IV – TRAVAUX / MARCHES

1. Réaménagement du stade Jules Goti (phase 2) : demande de subvention (réserve parlementaire)

Où l'exposé de Monsieur FASANI et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le montant de cette opération (phase n°2 uniquement) à 248 460€ HT soit 297 158€ TTC.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions d'un montant aussi élevé que possible auprès de nos partenaires, et notamment au titre de la réserve parlementaire.
- Les crédits nécessaires à ces travaux sont ouverts au budget de la commune à l'opération 2011/10.

2. Aménagement d'un appartement communal 101 Quai de la Banquière : demande de subvention

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le montant de cette opération à 50 167€ HT soit 60 000€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions d'un montant aussi élevé que possible auprès de nos partenaires.

Les crédits nécessaires à ces travaux sont ouverts au budget de la commune à l'opération 2012/02.

LE MAIRE,



H. COLOMAS